



Le petit journal

BUCEY EN OTHE

Octobre 2015



Le mot du Maire

Edition octobre 2015

Chers Bucetennes , chers Bucetons,

Le temps est venu de faire le point sur l'année écoulée, les actions entreprises par notre Conseil et l'avenir de notre commune.

L'avenir de notre commune : notre réflexion est guidée avant tout par la réforme territoriale engagée par notre gouvernement et par la mise application de la loi NOTRe.

La première conséquence pour notre commune est la fusion rendue obligatoire pour notre communauté de communes.

Je vous invite à lire attentivement le chapitre 12 du dernier compte rendu de conseil du 16 octobre 2015 joint dans cet édito qui résume l'ensemble de la problématique. Les membres de la Communauté de Communes ont missionné leur Présidente Annie Duchêne pour étudier les conditions d'un rapprochement avec le Grand Troyes. La majorité des communes composant notre CDC dénonce l'initiative de Madame la Préfète qui préconise un rapprochement avec les communautés de communes d'Aix en Othe et de Bouilly.

Notre CDC devra se prononcer avant la fin de l'année. Madame la Préfète prendra position au 31 mars 2016 pour application au 1^{er} janvier 2017.

Au moment où je vous parle, beaucoup de questions restent en suspend. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation concernant l'orientation qui sera prise et qui déterminera l'avenir de notre commune.

Notre objectif est de donner au nouveau regroupement de communautés de communes plus de moyens compte tenu des nouvelles compétences qui seront imposées à ces dernières (enseignement, eau, assainissement, urbanisme et mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal, loi Gemapi) tout en se donnant les moyens de préserver notre ruralité.

Les travaux dans notre village : la commune a finalisé la mise aux normes de l'accessibilité au bâtiment de la mairie, l'installation a été déclarée conforme.

Le programme concernant la voirie (réfection des rues et création d'un parking) a été mené à bien. Ce vaste chantier a mobilisé l'ensemble de notre équipe. Il nous reste à réaliser cet hiver les abords paysagers du nouveau parking ainsi que certains aménagements concernant la sécurité, vous trouverez tous les détails dans le chapitre 7 du dernier conseil.

Autre sujet important l'eau : Suite au décès de notre regretté fontainier, nous avons décidé de signer une convention avec la SDDEA relative à l'exploitation et à la maintenance du réseau de distribution d'eau potable pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016 (voir chapitre 1 du compte rendu du conseil du 16 octobre 2015).

Par ailleurs, en rapport à l'étude établie par Vanne Amont concernant 19 communes dont Bucey en Othe et 24 captages, notre Conseil a pris la décision de participer à un plan d'action mis en place par la Coopérative VEGELLIA qui proposera ses conseils techniques. L'opération est financée à 80 % par

l'Agence Seine-Normandie et 20 % par les 19 communes concernées. Vous trouverez les détails de cette opération dans le chapitre 1 du compte rendu du conseil du 22 juin 2015.

Les rapports d'analyse d'eau, conformément à l'article L1321-9 du code de la santé publique, sont affichés en mairie. Une fiche d'information annuelle de la qualité de l'eau établie par l'ARS est jointe à la facture des abonnés. Les résultats de chaque commune sont consultables sur le site de l'ARS. Le dernier relevé est en ligne sur le site de la commune dans la rubrique « environnement » pour en rendre la lecture plus facile aux usagers.

Je tiens à préciser qu'en 2013, l'ensemble des conduites plomb recensées dans notre village ont été supprimées. Les travaux ont été réalisés par le S.D.D.E.A. pour un montant de 27000€ TTC. Chaque année des travaux de maintenance sont exécutés sur le réseau.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, notre commune est concernée par un seul problème : le taux d'atrazine trop élevé (les taux dans les derniers relevés ont tendance à se rapprocher des valeurs normales). L'utilisation de l'atrazine est interdite dans notre pays depuis plus de 15 ans.

Sur ce sujet, j'ai demandé au S.D.D.E.A. de mettre en place une étude pour la réalisation d'une installation conformément à la demande de l'ARS en date du 18 mai 2015.

Nous communiquerons sur ce sujet quand nous aurons plus d'informations. La mise en place d'une installation par filtration de charbon nécessite une étude longue et coûteuse et la gestion de cette installation est hors de portée financière pour une petite commune comme la nôtre. Ce coût ne pourrait être supporté que par une agglomération de communes concernées par la même problématique.

Enfin, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) la compétence du service d'eau potable sera transférée dans un avenir proche au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (S.D.D.E.A.), autre conséquence de la réforme territoriale en cours.

Vous pouvez constater l'ampleur des travaux engagés par notre commune depuis le début de notre mandat pour préserver de façon durable la qualité de l'eau à un coût raisonnable c'est à dire dans le respect du maintien des tarifs.

Les prochaines réalisations à venir dans notre commune : nous avons remis notre rapport concernant l'accessibilité aux handicapés. Ce dernier a été validé par la préfecture. Nous disposons d'un délai de 3 ans pour réaliser les travaux au stade et à l'église. Vous trouverez le détail dans le chapitre 3 du dernier compte rendu de conseil du 16 octobre. Nous étudierons également le moyen de régler le problème de l'écoulement des eaux du Chemin du Monument aux morts. Enfin, dans cet ordre de priorité, si nos finances nous le permettent, nous envisageons de restaurer la façade ouest de l'église.

L'objectif de notre Conseil Municipal est de continuer à valoriser et entretenir notre commune avec une priorité clairement définie : ne pas augmenter les impôts malgré la baisse des dotations. Une gestion drastique de nos dépenses nous permettra de reculer au maximum l'échéance d'une augmentation rendue inéluctable dans la majorité des communes de notre pays.

Notre SIGRS : nous sommes heureux d'accueillir cette année un nouveau directeur : Pascal Ramillon.

L'activité de notre Communauté de Communes : en qualité de Vice-Président en charge de la partie sociale, je vous informe que des travaux importants de rénovation sont en cours de réalisation à la MARPA et le choix d'un cabinet d'ingénierie a été arrêté pour le projet de la maison de santé d'Estissac.

Une étape supplémentaire en ce qui concerne le traitement des déchets a été franchie cette année qui devrait nous amener à faire des économies si chacun d'entre nous respecte les nouvelles consignes.

Le retour du CPI de Bucey

Je rends hommage aux pompiers volontaires qui ont eu le courage et la volonté de reprendre leur mission au service des Bucetons après tant d'années d'absence.

Aujourd'hui le CPI est composé de huit pompiers dont deux nouveaux : Clément PERRIN et Florent VIVIEN. Au premier semestre 2016, certains d'entre eux suivront une Formation au Maintien des Acquis pour le Secours à la Personne. Quant à Florent PERRIN, il suivra une formation de base.

Je pense que compte tenu du nombre de sorties effectuées depuis leur mise en place officielle au mois d'avril 2015 à savoir **26 interventions** dans la commune réparties pour moitié entre le Secours à la Personne et les opérations diverses, leur présence se révèle vraiment indispensable. Qu'ils soient assurés de notre gratitude.

Fin novembre début décembre, ils viendront vous présenter leur calendrier. Merci de leur réserver un bon accueil.



Pascal DESROUSSEUX

Maire de Bucey- en -Othe

AU FIL DU TEMPS

Naissance de Louis le 31 mai 2015 chez Monsieur Florent VIVIEN et Madame Amélie FOURRIER
6 chemin des Usages

Naissance de Lise le 30 juillet 2015 chez Monsieur et Madame ROCHER au 8 rue Neuve

Naissance de Timéo le 19 octobre 2015 chez Monsieur Mickaël FOURNIER et Madame Carole LEROY
au 4 rue Neuve

Deux enfants du pays, anciens pompiers volontaires nous ont quittés cette année.

Monsieur Gilbert DROUOT le 9 février 2015

Monsieur Claude DROUOT, notre regretté fontainier, le 3 juin 2015.

Toutes nos pensées accompagnent leur famille.

Anniversaire

Eliane et Jean-Marie NOURRISSON ont fêté leurs noces d'or, une cérémonie emplie d'émotion pour les unir à nouveau.

Le couple a fêté cinquante ans de mariage le 29 août à la mairie de Bucey en Othe entouré de leurs enfants, Jean-Christophe, Béatrice, Sophie, Anne et de leurs treize petits enfants.

Le Maire, Pascal DESROUSSEAUX a retracé leur vie puis il a lu leur acte de mariage enregistré à la mairie de Troyes le 23 août 1965. Il les a ensuite invités à renouveler leurs consentements.



INFOS PRATIQUES

Dimanche 6 décembre 2015 1^{er} tour des élections régionales

Dimanche 13 décembre 2015 2^{ème} tour des élections régionales

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi de 9 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 13 H

Samedi en semaine impaire de 9 H à 12 H 30

Merci d'avoir l'obligeance de respecter ces horaires

Communication : tous les comptes rendus de conseil ainsi que la dernière analyse d'eau sont en ligne sur le site « Bienvenue à Bucey ».

Le Tri : Mode d'emploi. Depuis le 1^{er} juin 2015, les bennes à papiers et à emballages ont été remplacées par un sac jaune collecté en porte à porte par le personnel de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe. La collecte a lieu le jeudi semaine paire.

Ces sacs jaunes sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture au public.

Plus le tri est important et de bonne qualité, plus notre collectivité aura de recettes (vente des matériaux recyclés, soutiens d'Eco-Emballages et d'Ecofolio). Ces recettes permettent donc de compenser les augmentations de taxes imposées par le gouvernement sur le traitement des ordures ménagères non recyclables.

Rappel des trucs et astuces :

- 1) Quand c'est possible, j'écrase mes emballages pour gagner de la place.
Attention à écraser les bouteilles d'eau dans le sens de la longueur.
- 2) Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres.
- 3) Inutile de laver les emballages. Bien les vider suffit.
- 4) Les bouchons doivent être retirés s'ils ne sont pas fabriqués dans la même matière que le restant de l'emballage.
- 5) Je ne déchire ni ne froisse le papier
- 6) Si je ne sais pas, je jette avec les ordures ménagères.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Que précise la loi ?

En France, dès lors que les usagers disposent d'une déchetterie, ils n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Rappel des horaires d'hiver de la déchetterie à partir du 1^{er} novembre :

- Mercredi de 9 h à 12 h
- Vendredi de 9 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 16 h 30

Après la découverte d'un certain nombre d'incivilités, le Syndicat de la Vanne a pris l'initiative de rédiger un article pour protéger la rivière :

Pas de déchets dans la rivière, même s'ils sont verts !

Halte aux déchets verts dans la rivière !

Les branchages dans la rivière, ni vu, ni connu !!! Mais pas pour le propriétaire d'un ouvrage hydraulique en aval.

Pourquoi ?

Parce que ces déchets verts viennent s'amasser au niveau des ouvrages hydrauliques, provoquant des obstacles à l'écoulement de l'eau.

Ces branchages, billons de bois et autres sont charriés par la rivière et viennent se coincer dans les ouvrages présents sur le cours d'eau, provoquant le mécontentement des propriétaires et pouvant endommager des ouvrages d'art tels que des vannages de moulins et des ponts.

En effet, l'accumulation des déchets verts peut créer un barrage, pouvant conduire à terme à une inondation en amont de l'ouvrage.

Attention donc à ces pratiques, qualifiables d'incivilités, qui peuvent causer des dégâts non négligeables.

De plus, il faut rappeler que les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Selon l'article L.216-6 du Code de l'Environnement, l'abandon de déchets est sanctionné d'une contravention de 2^{ème} classe.

Les dépôts en quantité importante impactant les eaux sont sanctionnés plus lourdement, avec des peines pouvant aller jusqu'à 75000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

Mais alors que faire de ces déchets verts ?

Première possibilité, les utiliser pour faire du compost.

Deuxième option, les broyer pour en faire un paillage, de façon à fertiliser les sols.

Troisième solution, emmener les déchets verts en déchetterie. Pour connaître les horaires et l'emplacement de votre déchetterie, se renseigner auprès de votre communauté de communes.

LES MANIFESTATIONS



Dimanche 18 janvier, le F.C. Bucey fêtait les rois dans la nouvelle salle des associations. Le Président du club, Michel Prunier a souhaité la bienvenue à la nombreuse assemblée des joueurs et des dirigeants ainsi qu'au Maire, Pascal Desrousseaux. Il a présenté les vœux du club en espérant une fin de saison aussi bonne que la fin d'année 2014 avec 4 victoires et un match nul pour les 5 derniers matches.



Dimanche 25 janvier, les membres du CCAS avaient organisé un après-midi convivial pour les aînés de notre village. Outre le partage de la traditionnelle galette, Nicole Bard et Marie-Thérèse Deschamps ont capté l'auditoire avec la lecture de trois histoires courtes écrites par Pierre Bellemare.



Dimanche 15 mars, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bucey organisait un concert avec le Chœur D'Incas dans le cadre des Musiques du monde. Une assemblée nombreuse pour ce voyage au cœur de l'Amérique latine.

A l'issue de ce concert, une plaque gravée témoignant de la reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la restauration, en partie, de l'édifice du 16^{ème} siècle a été dévoilée. Musiciens et public étaient ensuite invités à échanger autour du pot de l'amitié.



Dimanche 22 mars, la population a participé au carnaval de l'Association d'Animation de Bucey. Pour coller au thème proposé, la jeunesse avait revêtu ses habits de pirates. En tête du cortège, un magnifique bateau à l'équipage prêt à en découdre avec un invisible adversaire. Toutes les magnifiques peintures ont été réalisées par Rozenn Villanné, les autres membres de l'association avaient donné de leur temps pour la réalisation de fleurs et l'aménagement des chars.



Dimanche 12 avril, chasse à l'œuf pour les plus jeunes organisée par L'Association d'Animation. Les enfants de la commune sont partis à la recherche des œufs en chocolat dispersés par les membres de l'association. Comme à l'accoutumée, la récolte a été abondante et les petits qui sont restés à la traîne n'ont pas été lésés puisqu'une bénévole était chargée du réapprovisionnement après le passage des plus grands.



Samedi 2 mai et dimanche 3 mai, course cycliste des Portes du Pays d'Othe. Cette année pour sa 3^{ème} édition, c'est Bucey en Othe, village départ qui a accueilli les 22 équipes représentant 13 départements et 3 pays étrangers (Belgique, Irlande et Luxembourg) sous l'œil de deux invités de marque, Bernard Thévenet, parrain de l'épreuve et Joop Zoetemelk, champion du monde sur route en 1985.



Samedi 30 mai Fête des mères. Encore un moment d'émotion partagée pour le Maire et les habitantes de Bucey. Après avoir célébré le rôle primordial d'une mère, le Maire a levé son verre à la santé de toutes les mamans qui sont reparties ensuite avec une rose offerte par la municipalité.



Début juin, le tournoi de foot du FC Bucey s'est déroulé dans une ambiance très amicale. Les matches terminés les récompenses ont été distribuées aux différentes équipes qui ont posé joyeusement en souvenir de cette journée.



6 et 7 juin Fête de la Liberté Retrouvée

L'Association d'Animation de Bucey a plongé le village dans les heures de gloire de la France, au moment de sa libération de l'occupant nazi. Pour planter le décor de la fin de la Seconde Guerre, Victory and Liberty de l'Association champenoise des automobiles de collection de Bar sur Aube, avait installé un campement militaire sur la moitié du terrain de foot. Hommes, femmes et enfants en tenue d'époque ont vaqué à leurs occupations toute la journée, animant le village.

A midi, après avoir défilé dans les villages alentour, les véhicules militaires se sont garés près de leur campement : 8 jeeps, 4 Dodges et un camion ambulance composaient le long cortège avec, à sa tête, Jacky Hancke dans un 4x4 diffusant des chants de la Libération. Quatre cuisiniers, restés en poste à la roulante ont servis la popote et la « cacasse » un plat roboratif de la Meuse pour plus de 130 personnes.

L'illusion était parfaite : l'on entendait, par moments, le tir d'une mitraillette et les jeeps sillonnant le village. Rozenn et Jean- François Villanné proposaient une exposition de nombreux objets de la vie domestique de l'époque. Côté musique, l'Association a pu compter sur Lionel Ronsain et sa fille Virginie, respectivement Président et directrice de l'école de musique Accord and Co de Troyes ainsi que sur leurs élèves accordéonistes. Après une démonstration de rock, la chorale Souvenirs, Souvenirs, a interprété des chants militaires.

Vers 19 h, Jean-François Villanné a remercié tous les bénévoles et les communes qui se sont investis dans ce projet. Un apéritif a été offert à tous, suivi de la descente du drapeau avec une minute de silence et un lâcher de ballons. La soirée s'est prolongée avec un bal populaire animé par l'orchestre de Mireille.

Samedi 6 et dimanche 7 juin, on pouvait également admirer une exposition de qualité riche en documents authentiques sur la Seconde Guerre mondiale. Rolande Claerebout, la Présidente et Myriam Provence se sont projetées dans le passé et ont effectué un tri pour centrer l'exposition sur les faits qui ont eu lieu dans le pays d'Othe. Il aura fallu plus de trois journées de travail pour retenir l'essentiel, classer et présenter l'ensemble des documents et objets prêtés par des personnes qui ont accepté de se séparer momentanément de documents si précieux. Des casques, des tenues militaires et d'autres objets du quotidien complétaient les écrits.



Dimanche 7 juin, deux conférenciers, Robert Poisson et Jean Lefèvre ont pu aborder la vie quotidienne des français durant cette période. Robert Poisson s'est appuyé sur de nombreux ouvrages et plus particulièrement un journal « L'Aube Libre » qui à travers ses articles relatait la vie difficile des habitants, la population divisée, le climat de terreur, les massacres. Jean Lefèvre a, pour sa part, retracé la constitution du maquis de Saint Mards en Othe : de mouvements individuels à l'origine, la Résistance s'est peu à peu organisée comptabilisant plus de mille hommes venus d'horizons et de milieux différents cantonnés dans les bois de Maraye en Othe et dont la vie clandestine s'est achevée pour certains dans le sang.



Le dimanche 14 juin, les Anciens élèves de Bucey en Othe se sont retrouvés autour d'un apéritif de bienvenue dans la cour de leur école. Pour leur troisième rendez-vous, ils étaient encore plus nombreux à se placer face à l'objectif de Jean-Marie Poisson. En s'installant à table, ils ont découvert dans leur assiette un stylo souvenir au nom de l'amicale. Après le petit mot d'accueil de la Présidente, Réjane Milley, affirmant le succès de la jeune association, l'assemblée générale a eu lieu. Les organisatrices avaient également préparé une exposition de cahiers scolaires

anciens prêtés par Robert Poisson et une vente de livres de français et mathématiques datant de leur jeunesse au profit de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine. Surprise, lorsque Jean Marchoux a sorti son accordéon, les invités revinrent prestement pour chanter, danser ou profiter de la bonne ambiance.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, le dimanche 5 juin 2016 !



Le dimanche 28 juin, un beau dimanche de chine organisé par le FC BUCEY. Des petits bonheurs aux grandes passions, il n'y avait qu'un pas ce dimanche matin en voyant les visiteurs affluer et parcourir les allées d'exposants installés sur le stade, à l'orée du bois. Pour accueillir au mieux le public, les footballeurs, particulièrement bien secondés, s'étaient affairés depuis l'aurore aux préparatifs de la restauration. Pour cadeau, le soleil s'était invité en maître et avait permis de passer une journée des plus conviviales.



Dimanche 20 septembre, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine a accueilli les visiteurs à l'église dans le cadre des journées européennes du Patrimoine. Le public a pu admirer les magnifiques statues en pierre ou en bois ainsi que les vitraux. L'attention a été portée sur le tableau *Le martyr de saint Jacques* récemment restauré. Une exposition a retracé les différentes étapes de ce long travail réalisé par Hélène André et Jean Joyerot. Un moment musical a été offert aux visiteurs. La trompettiste Lise Bergeon a interprété des œuvres connues de musique classique et sacrée. Sur le parvis deux sculptures en bois signées René Prestat, œuvres contemplatives et contemporaines représentant des gargouilles et des bêtes fantasmagoriques ont été exposées.



L'Association Renaissance a ouvert les portes du château pour les journées du Patrimoine et de nombreuses activités ont fait revivre les temps anciens du Moyen Age. Les visiteurs sont entrés par le porche du pavillon central ou par la poterne. En passant sous le porche, ils ont pu admirer les voûtes en briques. Franck, le fils de la maison, tailleur de pierre a pris le temps d'initier les enfants au maniement du ciseau et du maillet. Ceux-ci ont également pu s'entraîner à des jeux du Moyen Age : quilles en tronçons de branches d'arbres, lancer d'anneaux. Sur le chemin menant au lavoir, des balades en poneys ont été assurées par les cavalières du Poney club de Bucey en othe. *Les archers du péage* d'Auxon ont appris aux amateurs le maniement d'un arc. Dès midi, les visiteurs ont pu déguster des terrines et des gâteaux faits maison accompagnés d'hypocras.

DATES A RETENIR

Programme 2015/2016 de l'Association d'Animation de Bucey en Othe

| | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| HALLOWEEN | samedi 31 octobre 18 H |
| ST ELOI | vendredi 27 novembre 18 H |
| MARCHE DE NOEL | dimanche 29 novembre de 10 H à 18 H |
| BELOTE | samedi 30 janvier 14 H |
| TAROT | samedi 12 mars 14 H |
| CHASSE A L'ŒUF | dimanche 13 mars 10 H |
| CARNAVAL | dimanche 3 avril |
| JEUX MEDIEVAUX | dimanche 19 juin |

ATELIERS

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Couture | le mercredi 18 H 30 – 20 H 30 |
| Randonnées | le mardi 9 H – 11 H 30 environ |
| Gym | le lundi 18 H 30 – 19 H 30 |

Deux nouvelles activités au sein de l'Association d'animation ont vu le jour cette année :

- Randonnée, tous les mardis matin, rendez-vous sur la place de la mairie à 9 H. Cette activité remporte un vif succès puisque plus d'une quinzaine de personnes se rassemblent chaque semaine pour une balade conviviale.
- Gymnastique volontaire : cette section a été réactivée et elle répond aux besoins de nombreuses personnes. Les sportives se retrouvent tous les lundis de 18 h 30 à 19 h 30 dans la nouvelle salle des associations. L'animatrice Cécile Charbonneau apporte son dynamisme et transmet sa bonne humeur.



UNE ENQUÊTE DANS LE PASSÉ

Voici la mauvaise copie d'un article de journal que je retrouve en classant des papiers . Deux colonnes, dont l'une a été coupée. Pas de date , mais une signature : Gabriel Groley , disparu à l'âge de 102 ans en 1991. Natif de Sommeval, **il fut journaliste à la Tribune de l'Aube , puis à l'Est-Éclair, de 1913 à 1955.**

Sous le titre « Aux sources de la Vanne » l'article relate la visite des élèves de l'École d'Agriculture d'Hiver à la **ferme du Château** . La destination n'a pas été choisie au hasard . On pourra se rendre compte de son importance à travers la description de ses activités et de son cheptel .

Mais comment faire pour retrouver la date de cette visite ? De toute évidence , entre les deux guerres . Mes meilleures sources sont toujours locales . Aussi je commence mon enquête en interrogeant Mireille Drouot et Yves Bernaudat . Ils ont allègrement dépassé les 90 ans .

Le nom de l'exploitant, Monsieur Dechambre , réveille les souvenirs de Mireille :

- « Quand j'étais gamine j'ai connu les filles Dechambre » .

Elle est de 1923 . Voilà qui m'amène aux années trente .

- « Le journaliste parle d'une fromagerie à Fontvannes. On y fabriquait du Port-Salut ... »

Elle n'en a pas souvenir .

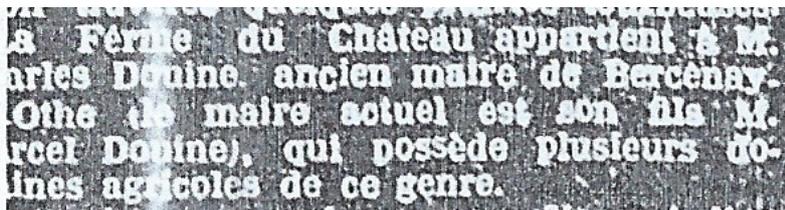
En revanche , Yves me dit :

- « Oui. Je me rappelle . La fromagerie se trouvait dans la grosse maison à gauche, en arrivant à Fontvannes , en face de celle du garde-barrière . Le matériel a été vendu quand j'étais gamin . »

Il est de 1924 . Ça me ramène encore aux années trente ...Il m'apporte cette précision : - « C'était le Père Dutertre, le grand-père de Gérard Dutertre , qui ramassait le lait dans les fermes. Quant à la ferme du château elle appartenait à Charles Douine, qui la tenait de son cousin, Monsieur Costel, d'Estissac . Elle a été reprise par son fils, André Douine. Je me rappelle que Jacques avait trois ans » .

Je fais les rapprochements nécessaires : **Jacques fils d'André, né en 1927, était le père de Francine qui demeure toujours à Bucey. Me voilà donc de nouveau en 1930.** La visite de l'École d'Agriculture est donc antérieure à 1930.

Monsieur René Dozières qui préside l'Amicale des Anciens Élèves de l'École d'Agriculture d'Hiver pourra-t-il retrouver la trace d'une visite quatre-vingts ans plus tard ?



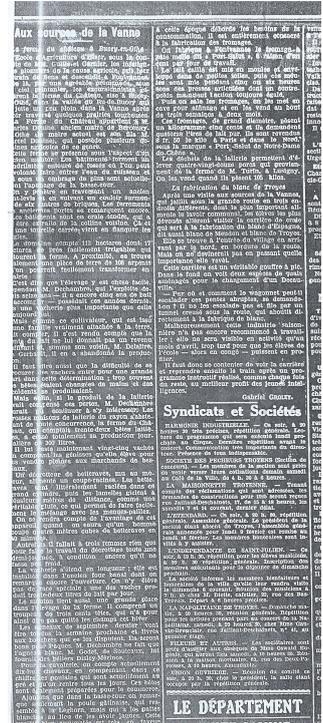
Me basant sur cet extrait de l'article de la Tribune de l'Aube , j'interroge **Monsieur Jean-Pierre Gitzoffen, maire de Bercenay-en-Othe** . Il ne retrouve pas la trace d'un mandat de Charles et Marcel Douine, tous deux maires de son village dans le passé.

Gabriel Groley a donc confondu ? Francine Douine me dirige sur un autre Bercenay : Bercenay-le-Hayer . **Mais c'est de Marcilly-le-Hayer que va me parvenir ce renseignement précieux :**

-« **il s'avère que Monsieur Charles DOUINE a été Maire du 17mai1925 au 23 mars 1941** » .

De ce fait la date se précise : j'opte pour la fin des années 20. **Francine Douine, arrière petite fille de Charles me met en contact avec Pierre Douine , son oncle, né en 1922.** Ce dernier me confirmera le message de la mairie de Marcilly-le-Hayer et aussi que **Marcel Douine fut bien maire de Bercenay à ce moment** . Mais « Le Hayer », et pas « en Othe » ...

Dans son souvenir, **son père André reprend la ferme en 29** . Cela corrobore ce que m'a dit Yves Bernaudat .



Je conclus mon enquête : l'article de Gabriel Grolez est paru dans la Tribune de l'Aube entre 1925 et 1929. Si je me réfère à cette phrase du journaliste concernant, le fermier : « *M. Dechambre l'exploite depuis seize ans - il a encore cinq ans de bail à accomplir* » **je parviens à un dernier recoupement et je m'arrête à cette date : printemps 1925.**

Voilà donc, à travers l'article de Gabriel Grolez, de quoi vous faire une idée de l'importance de la ferme du Château de Bucey-en-Othe en 1925. **Et aussi de découvrir, sans doute comme moi, que Fontvannes alimentait Paris et la région du Nord en Port-Salut .**

Ce fromage d'origine germanique avait été introduit en France au début du XIXème siècle par des moines trappistes qui le fabriquèrent dans leur monastère Maison Dieu de Notre-Dame du Port du Salut, à Entrammes, dans la Mayenne. La marque , « Port-Salut » , cependant déposée fut donc utilisée par d'autres fromagers. Elle est commercialisée depuis 2012 par la société Bel surtout connue par d'autres produits : La vache qui rit, Mini Babybel, Kiri, Leerdammer, Boursin .



Voici donc l'article paru dans la Tribune de l'Aube « Aux sources de la Vanne »

Les illustrations ont été ajoutées à l'article originel.



La ferme du Château à Bucey-en-Othe

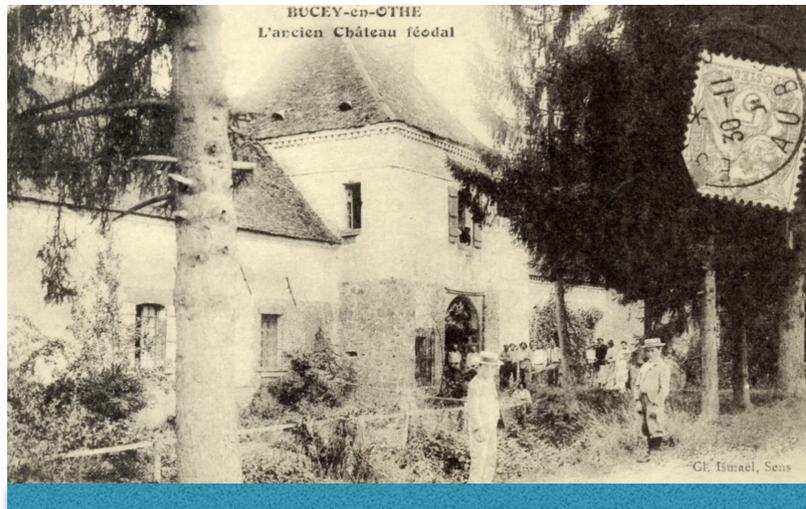
Le château avant 1940 (Collection RP) La laiterie , avec sa structure en arc de cercle couverte de verdure n'existe plus .

L'École d'Agriculture d'Hiver, sous la conduite de MM Guillé et Garnier, les infatigables pionniers de la cause agricole prit hier le train de Sens et descendit à Fontvannes .



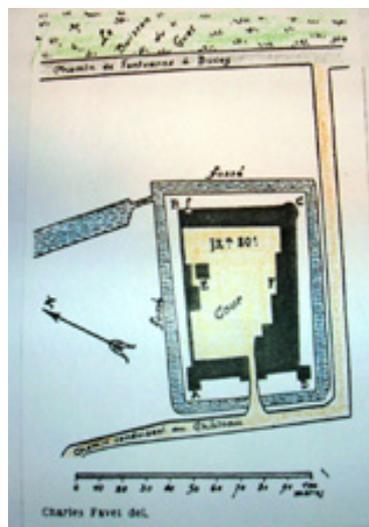
De là, par une agréable promenade, sous un ciel printanier, les excursionnistes gagnèrent la ferme du Château, sise à Bucey-en-Othe dans la vallée du Rû de Bucey qui se jette un peu plus loin dans la Vanne après avoir traversé quelques prairies tourbeuses. La ferme du Château appartient à Monsieur Charles Douine, ancien maire de Bercenay-en-Othe (*) (le maire actuel est son fils, M. Marcel Douine) qui possède plusieurs domaines agricoles de ce genre.

Cette ferme se présente sous l'aspect d'un ancien manoir.



La mention « l'ancien château féodal » ne me semble pas appropriée. Cette carte postale est la plus ancienne que je possède et date d'avant 1925.

Les bâtiments forment un quadrilatère entouré de fossés où l'on peut à volonté faire entrer l'eau du ruisseau et où sous un ombrage de pins < se trouve > actuellement la basse-cour.



Dessin de Charles Favet in Dictionnaire Roserot

On y pénètre en traversant un ancien pont-levis et en suivant un couloir surmonté de six cintres de briques. Les ferrements des anciennes portes se remarquent encore. Les bâtiments sont en craie tendre qui a du être extraite de la colline voisine. Çà et là une tourelle carrée vient en flanquer les angles.

Le domaine compte 112 hectares dont 17 hectares de prés facilement irrigables qui entourent la ferme. À proximité, se trouve également une pièce de terre de 108 arpents qu'on pourrait facilement transformer en prairie.

(*) Voir plus haut

C'est dire que l'élevage y est chose facile . Cependant, M. Dechambre qui l'exploite depuis seize ans - il a encore cinq ans de bail à accomplir - possédait ces années dernières une vachère plus importante que celle d'aujourd'hui.

Mais comme ce cultivateur , qui est très attaché à la terre , doit compter , il s'est rendu compte que la vente du lait ne lui donnait pas un revenu suffisant ; et comme son voisin , M. Delattre-Gerbault il en a abandonné la production.

Il faut dire aussi que la difficulté de se procurer des vachers entre pour une grande part dans cette détermination ; trop souvent, les bêtes étaient changées de mains et des accidents se produisaient.

Mais enfin, si le produit de la laiterie avait compensé ces pertes, M. Dechambre aurait pu continuer à s'y intéresser. Les grosses maisons de laiterie du rayon s'abstenant de toute concurrence , la ferme du Château , qui comptait trente deux bêtes laitières a cessé totalement sa production journalière de 300 litres .

Il lui reste maintenant vingt-cinq vaches en comptant les génisses qu'elle élève pour les vendre pleines aux marchands de bestiaux.

Un décrotteur de betteraves mu au moteur alimente un coupe-racine . Les betteraves sont littéralement raclées dans ce grand cylindre, puis les lamelles giclent à plusieurs mètres de distance , comme une véritable pluie, ce qui permet de faire facilement le mélange avec les menues-pailles. On se rendra compte de l'avantage de cet appareil quand on saura qu'un homme coupe quatre mètres cubes de betteraves en 40 minutes.

Autrefois, il fallait à trois femmes rien que pour faire le travail de décrottages, toute une demi-journée à condition encore qu'il ne fasse pas froid.

La vacherie s'étend en longueur : elle est installée dans l'ancien four banal dont on remarque encore l'ouverture . On n'y élève pas de race spéciale : une des vaches produit trente-deux litres de lait par jour .

Le mouton tient aussi une grande place dans l'élevage de la ferme . Il comprend un troupeau de trois cents têtes , qui n'a pour ainsi dire pas quitté les champs cet hiver.

Les agneaux de septembre dernier vont être tondus la semaine prochaine et livrés aux bouchers qui se les disputent. Ils seront bons pour Pâques . M. Dechambre ne fait que l'agneau blanc . M. Godet de Souleaux , lui fournit des béliers Disley-Mérinos.

Pour la cavalerie , on compte actuellement dix-huit chevaux , en comprenant dans ce chiffre les poulains qui sont actuellement au pré et qu'on rentre tous les jours . Ces bêtes sont également préparées pour le commerce .

Ajoutons que dans la basse-cour on remarque seulement la poule gâtinaise , qui ressemble à la Leghorn , mais qui a les pattes blanches au lieu de les avoir jaunes . Cette variété bien acclimatée est très en faveur .

..... l'article est coupé et reprend sur une autre colonne . Il doit être consacré à l'utilisation du lait .

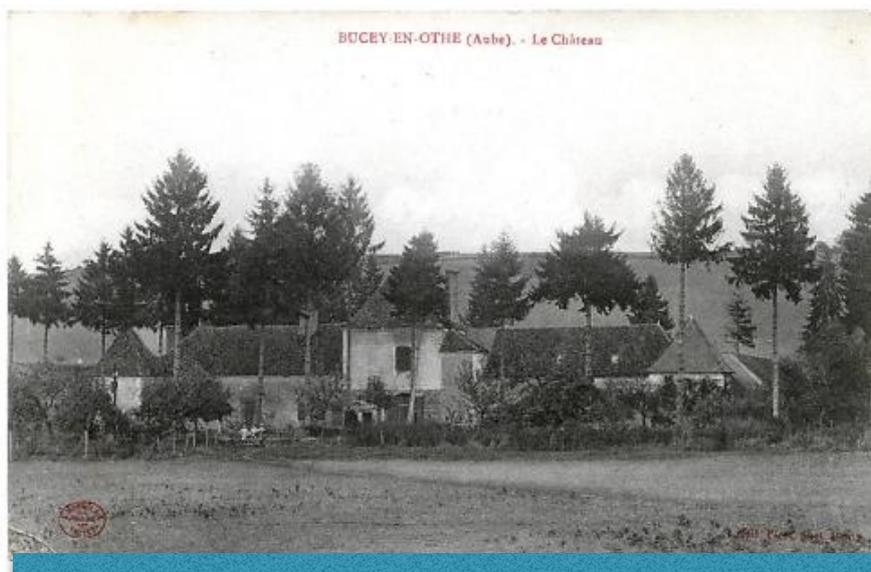
.....à cette époque déborde les besoins de la consommation . Il est entièrement consacré à la fabrication du fromage .

On fabrique à Fontvannes le fromage à pâte molle dit « Port-Salut » à raison d'un cent par jour de travail.

Le lait caillé est mis en moules et enveloppé dans de petites toiles , puis ces moules sont mis pendant cinq ou six heures sous des presses articulées dont un contrepoids maintient l'action toujours égale . Puis on sale les fromages , on les met en cave pour affinage et on les vend au bout de trois semaines à deux mois .

Ces fromages de grand diamètre pèsent un kilogramme cinq cents et ils demandent quatorze litres de lait pur . Ils sont revendus 8 francs 50 le kilo à Paris et dans le Nord sous la marque « Port-Salut de Notre Dame du Chêne ».

Les déchets de la laiterie permettent d'élever quatre-vingt-douze porcs qui proviennent de la ferme de M. Turin à Lusigny . On les vend quand ils pèsent 105 kilos .



(* On peut lire dans le Dictionnaire historique de la Champagne méridionale , par Alphonse Roserot (1942) : « un ancien château, aujourd'hui ferme, très intéressant, est dans son ensemble un type complet des maisons fortifiées , car l'enceinte e est entièrement conservée <...> Ce domaine vendu en 1839 par la famille des Réault à M. Costel ancien notaire à Estissac, a ensuite appartenu à son fils , président du Tribunal Civil de Troyes . Transmis par M. Costel à son cousin M. Charles Douine, il est aujourd'hui la propriété du fils de celui-ci, M. André Douine... »

Les propriétaires actuels, M. et Mme Vicquerie , ont engagé d'importants travaux de rénovation redonnant en particulier toute son allure à la poterne donnant accès au château par l'ancien pont-levis.

**L'article de Gabriel Grosley ne s'arrête pas à cette visite très pédagogique .
Il continue par la relation de la visite à la « fabrique de blanc »**



Sur son blog, mon ami Jacques Schweitzer consacre un article fort documenté à propos du Blanc de Troyes « le carbonate de chaux, l'impalpable poudre blanche extraite de la craie dont est formé le sous-sol de la terre de Champagne, et qui, purifiée, sert à divers usages artistiques, industriels et ménagers. » Ce Blanc de Troyes que beaucoup de personnes , écrit-il, désignent sous l'appellation usurpée de « Blanc d'Espagne » . Or la fabrication de ce produit « se perd dans la nuit des temps ...» Jacques Schweitzer évoque son extraction à Vaudepart, au nord des Dierrey.

Ce sont les vinaigriers de Troyes qui stockent les moellons dans les greniers des maisons avant de les broyer et d'en faire des pains de 2 à 4 livres qui sont ensuite envoyés dans toute la France et à l'étranger . »

A quoi sert le Blanc de Troyes ?

A l'apprêt des tissus tricotés, pour blanchir des portes des cloisons, des murs, des plafonds, et même pour dégraisser les couvertures de laine . La soierie lyonnaise l'utilise mais il entre aussi dans la composition de certains papiers et cartons, du mastic et de la craie dont se sert le maître d'école ... Sans oublier que au XVIIIème siècle « les Modernes en font quelque usage en médecine... »

À Fontvannes un Monsieur Masson fait édifier une briqueterie à Fontvannes vers 1880. Neuf fours sont en construction en 1881, dont quatre destinés à cuire la brique ordinaire et quatre autres pour la brique calcaire. Une production de blanc de Champagne a donc existé quasiment depuis l'origine de l'entreprise.

Je reprends le cours de l'article de la Tribune de l'Aube .



Elle se trouve à l'entrée du village en arrivant par le nord , en bordure de la route . Mais on ne devinerait pas en passant quelle importance elle revêt.

Cette carrière est un véritable gouffre à pic . Dans le fond on voit deux espèces de quais aménagés pour le chargement d'un Decauville (**)

- Par où et comment le wagonnet peut-il escalader ces pentes abruptes , se demande-t-on ? Il ne les escalade pas et file par un tunnel creusé sous la route qui aboutit directement à la fabrique de blanc .

Malheureusement cette industrie saisonnière n'a pas encore recommencé à travailler : elle ne sera visible en activité qu'au mois d'avril , trop tard pour que les élèves de l'école - alors en congé - puissent en profiter .

Il faut donc se contenter de voir la carrière et reprendre ensuite le train après un programme instructif réalisé, comme chaque fois du reste , au meilleur profit des jeunes intelligences .



(**) Paul Decauville(1846-1922) inventa un type de voie de Chemin de fer de faible écartement (40 à 60 centimètres) qui prit le nom de « Decauville ». Cette invention a trouvé des applications dans de nombreux domaines : exploitations minières et industrielles, desserte d'ouvrages militaires, etc. Les wagonnets étaient d'abord poussés à la main ou tractés par des chevaux.

Robert Poisson
Janvier 2015

On peut retrouver cet article sur < <http://www.buceyenothe.fr> > . Des chansons célébraient le monde paysan . Dans les années 20, et jusqu'après la guerre, on chantait volontiers le Credo du Paysan à la fin des repas de fête , à la campagne . <<https://www.youtube.com/watch?v=sCOsIEkDbFk>>

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

Le 5 mai 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en urgence à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Martine CATERINO, Aurélio VICQUERY, Jacky HANCKE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, M.Christine DESROUSSEAUX .

Etaient excusées : Laurence LAMALLE qui donne pouvoir à Pascal DESROUSSEAUX et Nicole BARD qui donne pouvoir à M.Christine DESROUSSEAUX.

Secrétaire de séance : M.Christine DESROUSSEAUX

La séance est ouverte à 20 H

1. Ce conseil en urgence concerne la modification du bail de chasse qui expire le 31 décembre 2015.

Ci-dessous sont relatés tous les faits qui se sont déroulés de janvier 2015 à ce jour.

30 Janvier 2015 Conseil Municipal – Questions diverses

Société de chasse : il conviendra de revoir le bail signé avec de la société de chasse, dont le président est Mr Dutertre, afin que soient redéfinis les statuts. Il serait à priori souhaitable d'établir deux baux séparés pour le finage et la forêt ; le bail en cours se termine fin 2015, les articles cités dans le bail actuel ne sont plus conformes avec la législation actuelle, la date de fin de bail n'est pas non plus en adéquation avec la période de fin de chasse nous ferons le nécessaire le moment venu en nous rapprochant du président de la chasse

23 février 2015, premier appel de Monsieur Rillot d'Estissac qui fait part de son intérêt pour la chasse à titre personnel.

Réponse : le bail se termine le 31 décembre et le Maire doit rencontrer le Président de la chasse avant tout dialogue.

Deuxième appel de Monsieur Rillot qui relance le sujet.

Réponse du Maire : aucun élément nouveau, il n'a pas encore rencontré le Président de la chasse.

Le Maire décidera finalement de ne donner aucune suite à la demande d'un particulier qui ne répond pas aux critères de sélection recherchés.

Le 2 mars 2015, entretien en présence du Maire et de Monsieur Vicquéry avec Monsieur Dutertre pour lui exposer :

- 1) La nécessité de séparer la gestion de la chasse en plaine de celle de la forêt
- 2) La modification du bail en cours dont le texte n'est plus d'actualité
- 3) L'obligation de revoir la tarification sur une base minimale de 20 euros/ha
- 4) La concordance du bail avec l'ouverture de la chasse.

Conclusions de l'entretien :

- 1) Monsieur Dutertre n'est plus intéressé par la chasse en plaine
- 2) Monsieur Dutertre propose de consulter les chasseurs pour la tarification mais il est convaincu qu'ils n'accepteront pas le prix de 20 euros/ha
- 3) Monsieur Dutertre convient de la nécessité de faire concorder le bail avec l'ouverture de la chasse
- 4) Monsieur Dutertre comprend que la gestion de la plaine (domaine privé) ne peut pas être du ressort de la Commune (domaine public).

Le 2 mars 2015, visite de Monsieur Harold Mitteaux à la mairie qui apporte une proposition de l'Association de Chasse de la Grande Tranchée au prix de 25 euros/ha.

6 Mars 2015 Conseil Municipal – paragraphe 4/ Chasse

Une réunion a été provoquée par M le Maire avec M Gérard DUTERTRE, président de la Société de Chasse de Bucey. Il apparaît que le bail de chasse se termine au 31 décembre 2015, que dans sa rédaction il n'est plus conforme à la législation actuelle et que le renouvellement du bail devrait correspondre à la date de fermeture de la chasse. Le bail de chasse concerne uniquement la réglementation de la chasse dans la forêt communale. A ce jour la commune loue des terres appartenant à des particuliers, pour le compte de la Société de Chasse, ce qui n'est pas conforme à la réglementation. Il y a donc lieu de revoir l'ensemble de ce dossier pour le remettre en conformité. A ce jour, une association de chasse extérieure a fait une proposition à la commune pour reprendre ce bail sur la base d'une rémunération minimale de 25€/ha. Dans la conjoncture actuelle le Conseil Municipal se doit, devant la baisse des dotations, de favoriser toutes les recettes à venir pour la commune.

Le bail de chasse, lors de son renouvellement, sera attribué au plus offrant sous réserve que l'association retenue réponde à tous les critères stipulés dans le bail.

Début de semaine 11 (9 ou 10 mars), le Maire rencontre Monsieur Dutertre pour lui présenter la décision du Conseil.

Monsieur Dutertre confirme qu'à 20 euros l'Association de Chasse de Bucey n'est pas d'accord de reprendre le bail et encore moins à 25 euros. Il confirme son désir de ne pas reconduire le bail et accepte sans équivoque la résiliation par anticipation dudit bail, la saison de chasse étant terminée.

Monsieur le Maire informe donc Monsieur Dutertre que le renouvellement du bail avec la Grande Tranchée sera mis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil début avril.

Semaine 12 (16 au 21 mars), appel téléphonique de Monsieur Vaucaire se présentant comme garde-chasse et demandant des renseignements sur le remplacement du bail de chasse.

Monsieur le Maire lui expose la situation et son désir de voir se créer à Bucey une association de chasse pour gérer la chasse en plaine, le bail concernant la gestion de la chasse en forêt ne pouvant être attribué qu'à une association qualifiée représentant toutes les garanties requises.

Monsieur Vaucaire demande si ce dossier est définitivement clos.

Réponse du Maire : le dossier sera soumis à la décision du Conseil prévu en principe le 10 avril. D'autre part le Maire étant absent du 26 mars au 2 avril, il sera disponible après cette

date pour le cas où Monsieur Vaucaire aurait des suggestions à formuler avant la prise de décision du Conseil.

9 avril 2015 Conseil Municipal – Paragraphe 2/ Chasse : décision relative au bail

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Dutertre. Le prix de 25 € à l'hectare retenu comme base de négociation par le conseil lors de la séance précédente paraît trop élevé à Monsieur Dutertre, qui renonce à renouveler le bail.

Monsieur Dutertre ne souhaite pas continuer la chasse en plaine. Monsieur le Maire lui propose de résilier le bail par anticipation, ce que Monsieur Dutertre accepte ; la société de chasse sera donc déclarée dissoute en avril 2015. Aucune autre proposition ayant été formulée par ailleurs, le bail sera établi avec la société de chasse de la Grande tranchée représentée par Monsieur Stéphane Delooz, demeurant à Neuville sur Vanne sur la base de 25€ par hectare. Le vote est unanime.

12 avril 2015, Monsieur le Maire fait signer le nouveau bail à Monsieur Delooz, Président de l'Association de Chasse de la Grande Tranchée.

Le 13 avril 2015, appel de Monsieur Vaucaire au domicile du Maire qui annonce son intention de faire une proposition sur la base de 25 euros. Il se fait le porte-parole d'un regroupement d'une quinzaine de chasseurs dont il ne dévoile pas l'identité sauf le fait que Monsieur Dutertre pourrait éventuellement en faire partie.

Monsieur le Maire lui signifie que la décision a été prise, et encaisse des remarques discourtoises de la part de Monsieur Vaucaire qui lui laisse entendre qu'il avait jusqu'au 15 avril pour faire part de ses remarques.

Monsieur Vaucaire était parfaitement censé connaître la date du Conseil Municipal qui débattrait de ce sujet puisque l'ordre du jour ainsi que la date du Conseil étaient affichés et rendus publics depuis le 23 mars 2015, soit 18 jours avant le conseil.

Le 20 avril, Monsieur le Maire envoie un courrier à Monsieur Dutertre lui demandant de bien vouloir confirmer, pour la bonne forme, la résiliation du bail par anticipation.

Le 25 avril, Monsieur Vaucaire fait irruption vers 10 h à la mairie accompagné de 4 chasseurs et interpelle le Maire en pleine réunion avec l'Amicale des pompiers. Il exige d'être reçu immédiatement. Monsieur le Maire lui propose une entrevue à 11 h 15 le même jour.

Compte-rendu de l'entrevue du 25 avril à 11 h 15. Personnes présente : Pascal Desrousseaux, Maire et Martine Catérino, 1^{ère} adjointe, Mr Vaucaire Eric, Mr Thiébaud André, Mr Rillot Christian, Mr Paon Daniel, Mr Maria Roger.

Monsieur Vaucaire demande copie du bail contracté avec la Grande Tranchée et déclare en sa qualité de garde-chasse que ce bail est caduc et qu'il fera opposition à la Préfecture dans les plus brefs délais.

Motif : le Président de chasse n'est pas Monsieur Dutertre mais Monsieur Valéry Prunier. Preuve à l'appui : document validé par la Préfecture en date du 15 juin 2009 faisant état de Monsieur Valéry Prunier comme Président.

D'autre part, Monsieur Vaucaire met en doute la parole du Maire concernant le fait qu'il aurait eu jusqu'au 15 avril pour faire état de ses remarques. Monsieur le Maire souligne que Monsieur Vaucaire n'a jamais fait part de son intention de faire une proposition concernant la reprise du bail de la forêt communale avant le 13 avril et qu'il ne pouvait pas deviner lors de la prise de décision du Conseil des éventuels désidératas de ce dernier.

Monsieur Rillot (entrepreneur à Estissac) reproche à Monsieur le Maire de ne pas lui avoir donné réponse. Monsieur le Maire lui répond que lors de son appel téléphonique, la proposition qu'il lui a faite de faire appel « à ses services en cas de besoin » l'ont interpellé et ont motivé sa décision de ne donner aucune suite à sa démarche.

Monsieur Rillot répond que les chasseurs continueront de chasser dans le domaine limitrophe privé **et que tout cela finira par se régler dans un bain de sang** et que le Maire en sera seul responsable. Les chasseurs présents déclarent qu'ils continueront à chasser jusque fin 2015.

Le Maire et la première adjointe concluent cette réunion en prenant du recul pour étudier ce dossier rempli d'incohérences. A la suite de cette réunion, Monsieur le Maire retrouve dans les archives un document visé par la Préfecture en date de septembre 2010 attestant que Monsieur Dutertre est bien Président de la Société de Chasse et Monsieur Thiébaud, Secrétaire.

Madame Catérino rappelle Monsieur Vaucaire pour lui faire part de ce nouvel élément, celui-ci déclare ignorer ce fait.

Elément troublant constaté : ni Monsieur Thiébaud secrétaire de l'Association de Chasse depuis 2010, ni Monsieur Vaucaire, ni Monsieur Rillot, membres de l'Association de Chasse ne connaissaient l'identité du Président actuel de la chasse à Bucey, à savoir Monsieur Dutertre !

Monsieur Dutertre, Président de l'Association de Chasse était absent non excusé de cette réunion.

Monsieur Vaucaire est intervenu en qualité de garde-chasse de Bucey en Othe alors que **sa carte de garde-chasse est périmée depuis le 16 juillet 2014** et dont il n'a jamais demandé le renouvellement.

Samedi 25 avril 14 h 30, Monsieur le Maire appelle Monsieur Dutertre pour l'informer de cette réunion. Monsieur Dutertre qui était parfaitement au courant explique que bien qu'il ait donné son accord et envoyé un document signé de sa main signifiant son intention de résilier le bail par anticipation déclare : *« qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et que la lettre restera sur son bureau jusqu'au 31 décembre 2015 »*. En d'autres termes il refuse catégoriquement de signer la résiliation du bail de chasse.

Lundi 4 mai 2015, Monsieur le Maire expose à Messieurs Delooz et Mitteaux, responsables de la Grande Tranchée les faits récents. Monsieur le Maire propose en accord avec Messieurs

Delooz et Mitteaux de modifier le bail pour le mettre en conformité en date du 1^{er} janvier 2016, ce qui est accepté de leur part.

Courant semaine 19 (du 4 au 9 mai) Monsieur le Maire s'inquiète auprès des services juridiques de la procédure à suivre pour la mise en conformité de ce bail. Il lui est recommandé de prendre une délibération auprès du Conseil Municipal pour la mise en place d'un avenant modifiant la date de mise en application dudit bail.

Compte tenu des éléments précités, Monsieur le Maire considère qu'il ne peut accorder aucun crédit aux différentes personnes qui se sont manifestées contre l'application de ce bail et demande au Conseil Municipal ici présent d'accepter la mise en application d'un avenant modifiant la date de mise en application du bail contracté avec l'Association de Chasse de la Grande Tranchée en reportant la date de mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil vote cette décision à l'unanimité.

Compte tenu de la gravité des propos tenus par Monsieur Rillot, l'équipe municipale demande au Maire de déposer une main courante à la gendarmerie, ce que le Maire accepte.

2. Travaux annexes

Dans l'étude et le devis des travaux concernant la voirie de Bucey, il a été constaté que le chemin de Vaurancher n'avait pas été pris en compte.

La société EIFFAGE, sur les mêmes bases de données que le contrat initial, nous propose un devis de 3039,30 TTC.

Le Maire propose d'accepter ce devis et de valider ce nouveau contrat.

Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil.

La séance est levée à 22 H

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2015

Le 22 juin 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Laurence LAMALLE.

Intervenant invité : Mr Xavier AUBIN.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Nous observons une minute de silence à la mémoire de Claude DROUOT.

1/ Animation Vanne-Amont AESN : délibération.

Monsieur le Maire ayant invité Monsieur AUBIN à présenter le dossier Animation Vanne-Amont, nous débutons la séance par cet alinéa afin de libérer notre intervenant pour la suite de la réunion. Travaillant au sein de l'entreprise Vivescia, il est à même de nous expliquer l'origine et le but d'une étude sur la qualité de l'eau qui a été déclenchée par le Syndicat Vanne Amont dans le cadre des actions menées sur l'eau potable ; il s'agit d'une prise de conscience, suite principalement au Grenelle de l'Environnement, qui doit être provoquée par une mise en place d'actions préventives, puis curatives selon les résultats recueillis.

Cette étude fut menée de 2010 à 2014, par la coopérative Vivescia, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube et l'entreprise Soufflet Agriculture, et soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général de l'Aube et les collectivités locales concernées.

Cette étude concernait 19 communes dont Bucey-en-Othe, et 24 captages. Le coût de cette étude se révélant très élevé (6 000 € par captage) si elle est faite à titre individuel, la commune

de Bucey se félicite aujourd'hui d'avoir participé à l'étude qui fut donc menée mutuellement avec les autres communes concernées, ramenant son coût à environ 780 € pour Bucey.

Notre surface de captage est de 285 hectares, dont 99 hectares de surface agricole utile, le reste étant constitué de forêts.

En 2010 à l'issue des différents relevés effectués, les communes ont été classées par ordre de résultat sur la qualité de leur eau, en tenant compte pour chacune d'entre elles : 1/ de la surface alimentant le captage, et 2/ des pratiques utilisées en matière phytosanitaire pour le traitement de leurs espaces verts. Il s'avère que notre commune, « bien classée » il y a encore quelques années, se voit aujourd'hui classée « K4 » ce qui signifie un risque phytosanitaire accru du fait de la présence de l'atrazine, dérivé d'un herbicide interdit d'utilisation depuis une quinzaine d'années, dont la dégradation se révèle finalement très lente, et qui descend dans le sol jusqu'à atteindre les nappes phréatiques.

D'où nécessité, pour Bucey entre autres, de participer à un plan d'action qui va être mené suite à la publication du rapport définitif établi en avril 2015, et se traduira par des actions de sensibilisation à des pratiques plus réfléchies en matière de traitement des sols par herbicides, engrais, etc... A la suite du diagnostic établi, il y a nécessité de faire des propositions d'amélioration.

Il faut entendre par « animation », l'ensemble de réunions de sensibilisation menées auprès des agriculteurs et des dirigeants de communes, pour arriver à réduire l'impact des produits utilisés sur nos ressources en eau.

Un accompagnement fait de conseils techniques doit être mis en place pour aider à la bonne réalisation de ces transformations dans nos habitudes de vie ; ceci pour nous permettre d'éviter d'avoir recours dans l'avenir à des solutions curatives beaucoup plus coûteuses. Cela passera par l'optimisation des conditions d'application des produits phytosanitaires, l'alternance des cultures au profit de certaines céréales nécessitant moins de produits, etc.

D'où la création d'une structure qui coordonnera les actions, qui proposera des conseils techniques ; la coopérative Vegellia assurera le recrutement d'un animateur, emploi à mi-temps pris en charge à 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie et à 20 % par les communes : une règle de calcul, selon la surface concernée pour chacune d'entre elles, donne pour résultat un coût de 254 € par an pour Bucey.

Il s'agit, dans le cadre de la réunion de ce soir, de délibérer et se prononcer sur le bien-fondé de la mise en place de ces actions d'animation : à l'unanimité nous donnons notre accord.

A la suite de cela, nous aurons trois ans pour mener les actions nécessaires pour améliorer nos pratiques en matière de traitements phytosanitaires, en constituant un Comité de Pilotage avec des représentants des collectivités ; ces trois ans écoulés, les actions non entreprises à titre volontaire, deviendront alors obligatoires, donc soumises par la Préfecture à des sanctions en cas de non-respect.

2/ Embauche d'un agent technique en CUI/CME.

Malgré le sérieux et le dynamisme dont fait preuve Angélique, l'emploi d'un seul agent communal se révèle insuffisant pour mener à bien l'entretien de tout le village. De plus, la triste disparition de notre fontainier Claude Drouot nous amène à envisager de confier les tâches dont il se chargeait à d'autres intervenants ; parmi celles-ci, le relevé des index de consommation hebdomadaire de la station, les relevés de compteurs annuels chez les particuliers, l'entretien de la zone de captage, peuvent être effectués par les employés communaux, ceci ne requérant aucune habilitation particulière. Par contre d'autres tâches plus complexes (les dosages de produits, l'entretien de la pompe à eau de Javel, le contrôle de l'installation électrique, les purges et le nettoyage du réservoir) doivent être confiées à des professionnels.

Monsieur le Maire envisage donc de créer un second emploi d'agent communal en contrat aidé pour répondre aux besoins de l'entretien de la commune.

Nous sous-traiterons les tâches plus spécifiques concernant la gestion de l'eau aux services de la SDDEA.

Pour ce contrat d'agent communal, Monsieur le Maire propose d'embaucher un habitant de Fontvannes qui bénéficie d'un contrat aidé à la hauteur de 90 % d'aide pour la commune, pour une durée initiale de 6 mois reconductible ; cette personne est âgée de 57 ans. Une journée d'intégration et une visite médicale d'embauche sont prévues pour les prochains jours.

Notre équipe étant de ce fait renforcée, il s'agira ensuite de coordonner le travail de nos deux agents pour que chacun œuvre dans les meilleures conditions, et également prévoir un équipement vestimentaire pour ce deuxième employé. Il pourrait prendre son poste lundi 29 juin.

3/ Modification des statuts de la CDC : transfert de la compétence « Maison Médicale ».

Dans le cadre du projet de création d'une maison médicale à Estissac, il s'agit simplement de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de lui donner l'habilitation pour la construction de cette nouvelle structure.

Voté à l'unanimité.

4/ Compte-rendu des travaux de voirie.

L'ensemble des travaux effectués en mai-juin par la société Eiffage, est très satisfaisant. Il reste quelques finitions à apporter : engazonnement des espaces verts, talus à stabiliser, petits aménagements à terminer localement, balayage des gravillons dans environ trois semaines sur l'ensemble des voies refaites ; une consultation est en cours auprès de paysagistes pour les aménagements.

L'installation de barrières de protection pour empêcher les automobilistes, peu soucieux du respect de l'environnement, de rouler sur les bas-côtés à l'approche du coussin berlinois à la sortie de Bucey direction Fontvannes sera intégrée dans cette consultation.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de l'accessibilité handicapé de la cour de la mairie confié à l'entreprise Nunès, nous intégrerons l'apport de terre végétale et de graviers pour réaménager le reste de la cour.

5/ Questions diverses.

. L'une des conseillères fait part à Monsieur le Maire d'un problème concernant la rue du Carrefour, où elle habite : en effet, depuis un certain temps, certains automobilistes peu scrupuleux empruntent cette rue interdite sauf aux riverains et y circulent à grande vitesse au mépris de toute prudence et de tout respect des habitants, ceci pour éviter les ralentisseurs installés sur la rue principale. Monsieur le Maire s'engage à faire intervenir les forces de l'ordre dans les plus brefs délais et de manière répétitive pour dissuader ces automobilistes de passer dans cette rue.

. Prêt des bancs et tables : nous rappelons que toute demande et mouvement de matériel doivent être impérativement enregistrés par la Secrétaire de mairie, seule habilitée à la gestion de ce poste.

. Tri sélectif : Monsieur le Maire nous lit un extrait du rapport annuel concernant la gestion et le coût des déchets rédigé par la Communauté de Communes.

Sur les opérations menées pour le tri sélectif ; il ressort que le coût de traitement des ordures ménagères non recyclables est en augmentation constante du fait de l'augmentation progressive des taxes, alors que le coût du tri sélectif est en baisse grâce aux subventions de l'Etat.

Conclusion : plus on trie de manière sélective, plus on fait des économies. Le tri mal fait coûte ! Nous allons vers une « surveillance » du comportement des citoyens, afin de les amener à prendre conscience de l'importance de ne pas mélanger les matières recyclables et non recyclables et de se discipliner pour aider à mieux valoriser leurs déchets.

. Monsieur le Maire nous parle d'autre part de courriers anonymes qu'ont reçus récemment par voie postale plusieurs habitants de la commune, et contenant des propos injurieux et diffamatoires à l'encontre de certaines personnes de Bucey et d'une commune voisine ; les Maires des communes concernées ont déposé une plainte auprès de la Gendarmerie ; tout sera mis en oeuvre pour que justice soit faite.

La séance est levée à 22 h 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 octobre 2015

Le 16 octobre 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Convention avec le SDDEA.

Lors de précédentes délibérations, nous avons décidé de sous-traiter une partie de la gestion de l'Eau au SDDEA pour tout l'aspect technique (maintenance et interventions d'urgence sur la station de pompage et le réservoir). Nous avons reçu le chiffrage de ces services, qui se monte à 2100 € HT au semestre, soit 5040 € TTC l'année. Ce contrat sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans, renégociable et renouvelable tous les 3 ans. Quant au contrôle bi-hebdomadaire de la qualité de l'eau et aux différents relevés à effectuer, ils sont assurés par les soins d'Aurelio VICQUERY.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

2/ FC Club : octroi de la subvention (Fonds de concours de la CDC).

Les fonds de concours de 945 € accordés par la CDC au profit de la commune, restés en attente de déblocage, peuvent désormais être remis au FC club comme prévu dans le conseil du 6 mars 2015. L'entretien de la pelouse n'a pas engendré de frais supplémentaires par rapport au budget initial.

Monsieur le Maire précise tout de même que le budget d'entretien du stade représente un coût global de l'ordre de 5000 euros par an en tenant compte de l'ensemble des paramètres financiers hors subventions attribuées au FC Bucey. A ce budget, il convient d'associer les travaux de remise aux normes des bâtiments publics imposés par le gouvernement pour l'accessibilité aux handicapés.

Coût de l'opération estimé pour les vestiaires du stade : 30000€. Etude du projet en 2016, réalisation en 2017. D'autre part la baisse de dotations pour la commune dont l'incidence représente une enveloppe de 13000€ par an nous amène à une réflexion fondamentale :

Le montant des dépenses concernant le stade nous engage à optimiser l'utilisation de celui-ci. L'objectif de la commune est donc de mutualiser l'utilisation du terrain en l'ouvrant à l'activité de l'ASVPO. Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement complémentaires engagées pour l'utilisation de notre stade par des organismes faisant partie de notre CDC sont prises en charge à hauteur de 45% sous forme de fond de concours attribué à la commune. Ces recettes complémentaires seront indispensables dans l'avenir pour assurer l'équilibre financier de ce poste.

La commune sera amenée lors de l'étude de son budget 2016 à revoir sa position en ce qui concerne les subventions accordées aux associations. La priorité sera donnée aux associations qui fédèrent un

maximum de Bucetons et qui engagent des actions significatives dans ce sens. Nous souhaiterions voir plus de Bucetons utiliser notre stade pour justifier les dépenses engagées.

Vote à l'unanimité pour l'attribution du fonds de concours.

3/ Déclaration Ad'Ap : accessibilité des bâtiments recevant du public (mairie, église, stade, salle des associations).

Nous avons à renvoyer les déclarations de conformité de nos bâtiments publics pour fin septembre. Il s'avère que le bâtiment de la mairie, les toilettes, ainsi que l'accessibilité à la mairie, sont reconnus conformes aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Par contre l'église, les vestiaires et toilettes du stade, ainsi que la petite salle des associations (préfabriqué) ne sont pas conformes.

Pour l'église nous avons sollicité une dérogation pour raison technique en proposant comme solution un accompagnement personnalisé des personnes à mobilité réduite à l'aide d'une rampe démontable (coût estimé 2500 € HT). En cas de refus, la mise en place d'un ascenseur serait obligatoire pour un montant estimé de 40000€TTC

Concernant les bâtiments attenants au stade (vestiaires, toilettes), la commune s'est engagée à réaliser ces travaux de mise en conformité dans les trois ans. Nous ferons une demande de subvention en 2016 pour une réalisation en 2017. Montant estimé 31000€ TTC, sans tenir compte des besoins d'évolution des bâtiments actuels pour les rendre plus fonctionnels.

Quant à la petite salle des associations, elle n'est pas modifiable pour des raisons techniques et n'entre pas dans le cadre de la déclaration, elle est donc vouée dans l'avenir à la démolition.

Adopté à l'unanimité.

4/ Mise à disposition payante des agents communaux au service des eaux.

Dans un souci de sincérité budgétaire, le Service Communal des Eaux reversera à la commune la part du traitement des indemnités et des charges des agents qui s'élève à 12,5% de la totalité des dépenses réelles du personnel communal (chapitre 012) de l'année antérieure, soit :

Chapitre 012 : 43 419, 24 x 12,5% soit **5427,38 €**

Adopté à l'unanimité.

5/ Décisions modificatives sur le budget de l'eau et de la commune.

La facture à régler pour l'étude réalisée par Vannes-Amont, objet d'une délibération du mandat précédent sur le traitement des eaux, nous est parvenue pour un montant de 939,12 €, ce qui n'était pas prévu au budget. Il convient donc d'opérer des modifications d'écritures pour en rétablir l'équilibre.

Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 012
Article 621 : - 500 €
- Chapitre 014
Article 741249 : - 580 €

- Chapitre 022
Article 022 - 1000 €

- Chapitre 011
Article 615 + 1080 €
Article 6061 + 1000 €

D'autre part, le contrat de maintenance informatique a fait l'objet d'une erreur d'interprétation concernant les sauvegardes des données dématérialisées (chiffre prévu HT au lieu de TTC) ; il convient là aussi de rectifier le budget en augmentant de 300 € la somme allouée à ce chapitre, soit :

Dépense d'investissement :

- Chapitre 021
Article 2182 - 300 €

- Chapitre 020
Article 2051 + 300 €

Adopté à l'unanimité.

6/ Mise au point sur le relevé des compteurs d'eau : législation.

Les agents communaux chargés d'effectuer le relevé des compteurs d'eau chez les habitants de Bucey ont rencontré quelques problèmes (compteurs inaccessibles, habitants absents, refus de montrer le compteur, ...). Nous avons consulté à ce titre le service juridique de l'Association des Maires de France qui doit se prononcer. Nous délibérerons, lors d'un prochain conseil, de l'utilité de modifier ou non le règlement. En attendant les problèmes seront réglés individuellement.

7/ Travaux d'aménagement paysager et de sécurité.

Quatre entreprises ont été consultées pour aménager les espaces verts de la commune, ainsi que pour délimiter des zones de sécurité, principalement sur le nouveau parking de l'église, rue du Presbytère et aux abords des ralentisseurs.

Après étude nous avons retenu l'entreprise Aube Espaces Verts (sise à Torvilliers), qui va effectuer l'aménagement de la place (plantation d'arbres, de plantes couvre-sol sur le talus, élagage d'arbres et arbustes à proximité de l'église, implantation d'une haie le long du mur du cimetière, engazonnement divers), qui va également installer 19 plots cylindriques en béton granité pour dissuader les automobilistes indécents de se garer sur la nouvelle pelouse. Une lisse en rondin et des poteaux en bois seront installés rue du Presbytère pour sécuriser les virages, idem sur les bas-côtés au niveau du ralentisseur situé route de Fontvannes. Le devis paysager se monte à 5416€ HT, auxquels s'ajoute la somme de 3 097 € HT pour la pose de plots en ciment granité scellés autour de la pelouse. Il est à souligner qu'une famille de Bucey a fait don à la commune de deux potelets en fonte, qui seront installés pour délimiter l'accès piétonnier à l'église et au cimetière. Ils seront reliés par une chaîne amovible. Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale remercient Monsieur et Madame MATHAUX pour ce geste citoyen.

Projet adopté à l'unanimité.

8/ Travaux concernant l'église.

Suite aux inquiétudes émises par les membres de l'ASPBO, Monsieur le Maire assure que l'église fera l'objet d'un contrôle annuel concernant la couverture. Pour l'instant, la toiture, les murs, et la charpente ne présentent aucun désordre nécessitant une intervention urgente, les entrepreneurs que nous avons dépêchés à ce sujet se sont montrés formels. Aucune dépense concernant la réfection n'est donc envisagée à court terme.

Interruption de séance entre 21 h 45 et 21 h 55 à la demande de Monsieur le maire acceptée par l'ensemble du conseil.

Concernant la façade de l'église, rendue terne et grise par l'application d'un enduit en ciment, il serait nécessaire de la faire rénover en supprimant le ciment qui empêche la pierre de respirer et en remplaçant partiellement les pierres blanches abîmées. Le soubassement en briques et l'ensemble de la façade doivent être rejointoyés pour lui rendre son aspect initial. Coût du projet : supérieur à 10 000€TTC, que nous mettrons à l'ordre du jour du budget 2016. Le conseil jugera lors de l'étude du prochain budget du bien fondé d'engager ces travaux compte tenu de la baisse des dotations.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a fait établir un devis pour l'installation de deux nouveaux spots pour l'éclairage des statues avec recablage des fils noirs existants ainsi que le nécessaire pour l'éclairage du tableau de Saint Jacques (coût 2 900TTC). Cette initiative n'est pas retenue car la DRAC préconise une amélioration de l'éclairage naturel en procédant au nettoyage des vitraux plutôt qu'un éclairage artificiel qui n'était pas dans la conception des artistes. Le nettoyage du vitrail de Saint Eloi permettant de mettre en valeur le tableau de Saint Jacques récemment restauré à l'initiative de l'ASPBO sera effectué par la commune, nous suivrons les conseils des entreprises spécialisées qui seront recommandées par la DRAC. A noter que la serrure de la porte de l'église a été sécurisée.

Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale saluent le travail accompli par l'ASPBO en ce qui concerne la protection du patrimoine de la commune et en particulier la remarquable restauration du tableau de Saint Jacques entreprise cette année .

Par ailleurs, un devis a été établi par la société MEGA-HERTZ pour la sonorisation de l'église, dont le montant est de 8 416,54 € TTC à l'initiative de la paroisse.

La paroisse nous sollicite pour que la commande soit passée par la commune, le montant hors taxe sera réglé par la paroisse et la commune récupérera la FCTVA, nous acceptons d'un commun accord cette transaction qui sera réalisée début 2016.

Monsieur le Maire précise d'autre part que, lors de manifestations culturelles à l'église organisées par l'ASPBO, sous réserve que la commune en soit avertie officiellement dans des délais raisonnables, il pourvoit volontiers à des travaux de nettoyage et d'embellissement des alentours avant ladite manifestation dans le but de mettre en valeur notre patrimoine.

9/ Travaux acoustiques au secrétariat de mairie et à la salle des associations.

Il s'avère à l'usage que la salle de la mairie se révèle assez mal insonorisée, gênant le travail des élus et de la secrétaire (problèmes de résonance), idem pour la salle des associations. Il est donc envisagé de faire poser des panneaux acoustiques au plafond afin d'améliorer la qualité de vie dans le bureau de la mairie. Plusieurs entreprises ont été consultées : l'entreprise CCPA moins-disante a été retenue. Le montant du devis s'élève à 3425€ HT.

Accord unanime pour la réalisation de ce projet.

10/ Travaux d'aménagement de la nouvelle salle des associations.

Dans le cadre des activités des diverses associations qui utilisent la salle, il serait tout à fait possible de prévoir la pose d'un bloc-évier (721 € HT posé), ainsi que l'acquisition d'un petit réfrigérateur, sous réserve que la demande soit confirmée par les associations concernées.

Accord unanime du conseil pour la réalisation de ce projet.

11/ Point sur la procédure de reprise de concessions.

Mme CATERINO informe qu'une procédure de relevage sur un carré comprenant 12 tombes, va prochainement être mise en place en complément de la procédure déjà en cours.

12/ Réforme territoriale : conséquences sur le devenir de la CDC.

Suite à la réforme territoriale objet de la loi NOTRe instituant les nouvelles régions, il apparaît que plusieurs communautés de communes dont notre communauté de communes des Portes du Pays d'Othe, ne sont pas conformes aux critères de densité retenus ou totalisent moins de 5000 habitants. Les derniers critères retenus par notre gouvernement font état de la densité de la population avec un seuil minimal de 15000 habitants de manière générale et un seuil minimal de 5000 habitants pour les communautés de communes bénéficiant de critères de dérogation. Pour information, dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois 6687 habitants et celle de Bouilly-Mogne-Aumont 7561 habitants sont conformes.

Il aurait fallu que notre communauté de communes de 5601 habitants atteigne 7369 habitants pour être reconnue conforme. Nous sommes donc dans l'obligation de présenter un plan de fusion à Madame la Préfète en date limite du 16 mars 2016. Madame le Préfète actera sa décision le 31 mars 2016 pour application au premier janvier 2017.

Dans cette perspective, Madame la Préfète a présenté le 5 octobre son schéma d'orientation concernant notre département.

1/ La réduction de vingt trois intercommunalités et une communauté d'agglomération à neuf.

2/ La dissolution de près de 88 syndicats intercommunaux.

3/ Ecoles : 69 communes gèrent individuellement l'école dans l'Aube et les regroupements scolaires sont au nombre de 64. L'ensemble serait ramené à 22 structures restantes.

Dans les neuf nouvelles communautés de communes préconisées par Madame la Préfète se détache une communauté d'agglomération intégrant Troyes, la couronne du Grand Troyes, Romilly et le Nogentais pour un total de 197049 habitants

Notre communauté de communes serait rattachée à celle d'Aix en Othe et de Bouilly pour un total de 19827 habitants

Dans ce contexte le SIGRS de Bucey-en-Othe, Messon, Fontvannes fusionnerait avec le SIGRS de Vauchassis, Prugny et le SIGRS de Bercenay-en-Othe, Chenegy, Maraye-en-Othe

A l'initiative de la Présidente Annie Duchêne, les Maires et représentants communautaires se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger leurs points de vue sur les orientations à prendre.

Concernant le conseil communautaire dans un premier vote d'orientation 6 communes souhaitent à ce jour se rapprocher du Grand Troyes dont Bucey, une est hésitante, les deux autres préféreraient suivre le schéma proposé par madame la Préfète.

En ce qui concerne Bucey, 6 conseillers dans un vote d'intention se sont déclarés favorables au rapprochement avec le Grand Troyes. Trois se sont abstenus dans l'attente de réponse à leur interrogation concernant la fiscalité après l'exposé de Monsieur le Maire et les explications de Martine Catérino, membres de la CDC

Résumé de l'exposé de Monsieur le Maire.

1/ Les contraintes de la loi NOTRe, (mise en place des nouvelles régions le premier janvier 2016).

Les CDC prendront en plus des compétences actuelles, la compétence de l'enseignement, de l'urbanisme, mise en place des PLUI, (Plan local urbanisme intercommunal), de l'assainissement, de l'eau et la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour information le syndicat de la Vanne est préservé dans la réforme.

2/ Les obligations : mettre en place de nouveaux services pour assurer les compétences avec une incidence financière qui entraînera une augmentation de la fiscalité.

3 /Les enjeux : dans la nouvelle région, l'Aube représente 5% de la population (305000 habitants) : une communauté d'agglomérations de 200000 habitants dans ce contexte représente plus de 3% de la nouvelle région et pèsera de manière significative dans les décisions.

Cette communauté d'agglomérations occupera une place stratégique dans la grande région, carrefour autoroutier, charnière avec les autres régions, départ des voies navigables avec la Seine à Nogent.

Dans la nouvelle orientation, il faut s'unir pour pouvoir être acteurs. Notre intérêt est de se rapprocher de notre bassin de vie et de notre bassin d'emploi. C'est fondamental pour notre avenir et celui de nos enfants. Notre rapprochement avec Aix en Othe par la création du GAL en 2007 (groupement d'action local) n'a pas entraîné un développement significatif du pays d'Othe -Armance.

Il est évident que les communautés de communes qui ne sont pas obligées de fusionner chercheront dans un intérêt économique à se rapprocher du Grand Troyes à court terme. Nous sommes obligés de prendre une décision dans l'urgence alors prenons une longueur d'avance et brûlons les étapes.

Nous n'avons pas les compétences nécessaires pour suivre la réforme, alors plutôt que de s'essouffler à se mettre en phase avec la réforme, unissons-nous avec une communauté d'agglomérations qui maîtrise déjà ces compétences. En finalité cela coûtera moins cher aux contribuables que nous sommes et notre qualité de vie sera améliorée.

Ce que nous attendons du Grand Troyes : soutien de l'économie locale et augmentation du pouvoir d'achat, dynamisme d'une communauté de communes porteuse de projets et le développement des services.

Ce que nous allons apporter au Grand Troyes, notre spécificité touristique : la région d'Othe, ballon d'oxygène du Grand Troyes.

Ce que nous devons préserver : notre identité rurale, en restant petits nous serons de toute façon une tête d'épingle noyée dans la masse.

Notre présidente Annie Duchêne a été missionnée par les membres du conseil communautaire pour défendre nos intérêts dans ce sens. François Baroin, Sénateur-maire de Troyes et Président des maires de France se bat pour défendre les valeurs rurales auxquelles il est profondément attaché.

Beaucoup de points restent à éclaircir, la fusion des regroupements scolaires, la gestion des déchets, le devenir de la Marpa dont les travaux de rénovation sont en cours, l'aboutissement du projet de maison de santé d'Estissac, (le choix du cabinet d'ingénierie a été arrêté).

Je suis convaincu que nous trouverons dans les mois à venir les compromis nécessaires à l'élaboration d'une fusion constructive avec le Grand Troyes pour l'intérêt des Bucetons.
Le conseil communautaire travaille pour défendre les intérêts et les valeurs de nos neuf communes.

13/ Répartition du travail au sein du Conseil.

Les tâches qui incombent aux maires deviennent de plus en plus complexes et diversifiées. Il ne leur appartient plus de mener de front toutes ces tâches sans se faire aider de leurs adjoints et de leurs conseillers. De plus, afin de mener au mieux la marche de leur commune, de pouvoir prendre du recul par rapport aux décisions à prendre et favoriser le relationnel avec leurs homologues élus, ils doivent pouvoir se rendre davantage disponibles.

Ainsi, Monsieur le Maire décide-t-il de déléguer certaines responsabilités en plein pouvoir à ses adjoints en plus de leurs responsabilités habituelles.

Martine CATERINO prendra en charge toutes les relations avec les associations.

Aurelio VICQUERY assurera le suivi régulier de la gestion de l'eau et du bon fonctionnement des installations.

Laurence LAMALLE continuera d'assumer, entre autres activités, la gestion du SIGRS et prend en charge l'encadrement des employés communaux.

14/ Questions diverses : pas de question.

La séance est levée à 0 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BUCEY-EN-OTHE du mardi 6 octobre 2015

Le 6 octobre 2015, les membres du C.CAS légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de monsieur Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Etaient présents :

Martine CATERINO, Nicole BARD, Pascal DESROUSSEAUX
Réjane MILLEY, Marie-Thérèse DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse DESCHAMPS

Séance ouverte à 19 h.

1/ Démission de Carmen PETITDENT pour raison de santé.

2/ Budget :

Le budget est de 1 600 €, environ 1 000 € est prévu pour les colis, le reste pour les autres manifestations.

3/ Calendrier des manifestations

Choucroute le dimanche 15 novembre 2015 à 12 h.

- M. et Mme VICQUERY prêtent leur salle chauffée au château. Martine achètera et préparera la choucroute, Nicole BARD se charge des achats de vin blanc, bière, nappes, serviettes. Courses effectuées au MAXI d'Estissac.
- Les membres cuisineront eux-mêmes les salés pour l'apéritif et les desserts.
- Dans la préparation, il faudra emporter les chaises de la mairie au château (bancs au château)
- Claude MARMIER réalisera l'invitation pour les anciens (en précisant salle chauffée) avec un coupon réponse à redonner avant le 7 novembre. Si besoin, le transport sera pris en charge par un des membres du C.C.A.S.
- Les membres du C.C.A.S. s'habilleront en tenue médiévale.

Galette des rois le dimanche 17 janvier 2016 à 15 h.

Les galettes seront fabriquées par les membres du C.C.A.S. La commune achètera la boisson.

Colis des aînés 2015 : 8 colis pour couples et 18 personnes seules

Pour une personne placée dans le courant de l'année en maison de retraite, les membres décident d'offrir une boîte de chocolats : en 2015 départ d'Yvette DESCHAMPS le 1^{er} juin. Nicole BARD préparera des cartes de vœux à joindre au colis.

4/ A.D.M.R.

Suite à la démission de Carmen Petitdent, le Maire informe que l'ADMR d'Estissac recherche une nouvelle bénévole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

(A la suite de cette séance Anne-Marie Vicquery s'est proposée).